

LA CONTRATHÈQUE : UN GAGE DE QUALITÉ POUR VOS CLIENTS ET POUR VOTRE PRATIQUE

Chère consœur, cher confrère,

Les collaborateurs du Conseil National de l'Ordre travaillent tout au long de l'année à la mise en place **d'outils facilitateurs** pour l'exercice de notre profession. **La contrathèque** a ainsi vu le jour suite à de nombreuses réunions de travail entre Paris et les régions pour aboutir à un résultat en phase avec les attentes et les besoins des uns et des autres.

L'objectif de ce service ? Une solution de **rédaction en ligne** de contrats d'architectes et de maîtrise d'œuvre pour permettre une relation claire et transparente entre toi et les multiples catégories de maîtrise d'ouvrage qui ne relèvent pas des mêmes obligations et protections. Une solution pour t'inviter à **systématiquement recourir à un contrat adapté** à ta future mission.

Il t'aide, te professionnalise, te protège et, tout simplement pour réduire le nombre de litiges à traiter par l'institution en arrière cour, prends-en la saine habitude dorénavant !

Confraternellement.

François LIERMANN
Président du CROA-GE pour le Conseil



Comme toutes les professions réglementées, les architectes obéissent à un **code des devoirs professionnels (CDP)**. Le manquement à ces règles peut constituer une faute professionnelle susceptible de sanctions

disciplinaires. Ainsi tout engagement professionnel de l'architecte doit faire l'objet d'un **contrat écrit préalable** définissant la nature et l'étendue de ses missions ainsi que les modalités de sa rémunération (article 11 du CDP).

A ce titre l'ordre des architectes met à la disposition de tous **des modèles de contrats types** permettant d'encadrer une relation transparente, explicite et équilibrée entre les architectes et des maitres d'ouvrage qui peuvent être soumis à des régimes juridiques particuliers. Les utiliser permet aussi d'être à jour sur le plan réglementaire.

CONTRATHÈQUE

ORDRE
DES
ARCHITECTES
Grand Est



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CROA-GE.

Se désinscrire de toutes les diffusions du CROA-GE © 2019